

CERTIFICATS D'ECONOMIES D'ENERGIE



SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT

La convention de partenariat est signée entre Stedis et le client bénéficiaire

- **Gratuite**
- **Sans engagement**
- **Non exclusive**
- **Valable jusqu'au 31/12/2025**



**La convention doit être signée
avant le bon de commande**

TRA-EQ-129

Achat ou Location d'un véhicule lourd électrique neuf de transport de marchandises



CONDITIONS D'ELIGIBILITE

- Véhicule de type N2 et N3
- > 3,5 Tonnes à motorisation électrique et équipé de batterie
- Bon de commande / Devis accepté entre le 01/01/2025 et le 31/12/2029
- NEUF, en achat ou en location de 60 mois minimum

NON CUMULABLE AVEC :

***FICHE TRA-EQ-115**

***PROGRAMME E-TRANS**

CATEGORIES DE VEHICULES

Catégorie de véhicule	Type de véhicule	€/Véhicule
N2	Camion porteur > 3,5 tonnes et < 4,25 tonnes	Bonification X 4 = 7 113,60€
N2	Camion porteur ≥ 4,25 tonnes et < 7,5 tonnes	Bonification X 4 = 13 859,20€
N2	Camion porteur ≥ 7,5 tonnes et < 12 tonnes	Bonification X 3 = 16 116€
N3	Camion porteur ≥ 12 tonnes et < 19 tonnes	Bonification X 5 = 32 960€
N3	Camion porteur ≥ 19 tonnes et < 26 tonnes	Bonification X 5 = 40 628€
N3	Camion porteur ≥ 26 tonnes et tracteur routier	Bonification X 4 = 61 392€

TRA-EQ-129

Achat ou Location d'une Benne à ordures ménagères



CONDITIONS D'ELIGIBILITE

- Véhicule de type N2 et N3
- > 3,5 Tonnes à motorisation électrique et équipé de batterie
- Bon de commande / Devis accepté entre le 01/01/2025 et le 31/12/2029
- NEUF, en achat ou en location de 60 mois minimum

NON CUMULABLE AVEC :

***PROGRAMME E-TRANS**

CATEGORIES DE VEHICULES

Catégorie de véhicule	Type de véhicule	€/Véhicule
N2 et N3	Pour une agglomération ≤ 250 000 habitants	Bonification X 4 = 50 332,80€
N2 et N3	Pour une agglomération > 250 000 habitants	Bonification X 4 = 25 168€

TRA-EQ-129

Opération de rétrofit électrique d'un véhicule lourd électrique neuf de transport de marchandises



CONDITIONS D'ELIGIBILITE

- Véhicule de type N2 et N3
- > 3,5 Tonnes à motorisation électrique et équipé de batterie
- Bon de commande / Devis accepté entre le 01/01/2025 et le 31/12/2029
- NEUF, en achat ou en location de 60 mois minimum

NON CUMULABLE AVEC :

***FICHE TRA-EQ-115**

***PROGRAMME E-TRANS**



CATEGORIES DE VEHICULES

Catégorie de véhicule	Type de véhicule	€/Véhicule
N2	Camion porteur > 3,5 tonnes et < 4,25 tonnes	Bonification X 4 = 4 227,20€
N2	Camion porteur ≥ 4,25 tonnes et < 7,5 tonnes	Bonification X 4 = 8 233,60€
N2	Camion porteur ≥ 7,5 tonnes et < 12 tonnes	Bonification X 3 = 10 214,40€
N3	Camion porteur ≥ 12 tonnes et < 19 tonnes	Bonification X 5 = 20 888€
N3	Camion porteur ≥ 19 tonnes et < 26 tonnes	Bonification X 5 = 25 748€
N3	Camion porteur ≥ 26 tonnes et tracteur routier	Bonification X 4 = 38 912€

TRA-EQ-129

Opération de retrofit électrique Bennes à ordures ménagères



CONDITIONS D'ELIGIBILITE

- Véhicule de type N2 et N3
- > 3,5 Tonnes à motorisation électrique et équipé de batterie
- Bon de commande / Devis accepté entre le 01/01/2025 et le 31/12/2029
- NEUF, en achat ou en location de 60 mois minimum

NON CUMULABLE AVEC :

***PROGRAMME E-TRANS**

CATEGORIES DE VEHICULES

Catégorie de véhicule	Type de véhicule	€/Véhicule
N2 et N3	Pour une agglomération ≤ 250 000 habitants	Bonification X 4 = 31 900€
N2 et N3	Pour une agglomération > 250 000 habitants	Bonification X 4 = 15 952€

TRA-EQ-128

Achat ou Location d'un autocar ou autobus électrique neuf



CONDITIONS D'ELIGIBILITE

- Véhicule pour le transport de personnes
- NEUF, en achat ou location
- Immatriculé en France
- Durée minimum de location 60 mois

CATEGORIE « STANDARD » :

Autocar ou autobus électrique neuf

CATEGORIE « GRANDE CAPACITE » :

Autocar/Autobus équipé d'un pantographe ou qui répond aux capacités de batteries ci-dessous :

Capacités de batterie véhicule de 12 mètres	Capacités de batterie véhicule de 18 mètres	Capacités de batterie véhicule de 24 mètres
≥ 390 kWh	≥ 540 kWh	≥ 690 kWh

CATEGORIES DE VEHICULES

Catégorie	€/véhicule
Autocar standard	51 289,60€
Autocar grande capacité	82 064€
*Agglomération ≤ 250 000 habitants	
Autobus standard	75 222,40€
Autobus grande capacité	105 312€
**Agglomération > 250 000 habitants	
Autobus standard	37 609,60€
Autobus grande capacité	52 656€



Fiche applicable aux opérations
engagées jusqu'au 31/12/2028.

TRA-EQ-128

Réalisation d'une opération de retrofit électrique d'autocar ou d'autobus



CONDITIONS D'ELIGIBILITE

- Véhicule pour le transport de personnes
- Ayant fait l'objet d'un retrofit électrique
- Immatriculé en France

CATEGORIE « STANDARD » :

Autocar ou autobus électrique neuf

CATEGORIE « GRANDE CAPACITE » :

Autocar/Autobus équipé d'un pantographe ou qui répond aux capacités de batteries ci-dessous :

Capacités de batterie véhicule de 12 mètres	Capacités de batterie véhicule de 18 mètres	Capacités de batterie véhicule de 24 mètres
≥ 390 kWh	≥ 540 kWh	≥ 690 kWh

CATEGORIES DE VEHICULES

Catégorie	€/véhicule
Autocar issu d'une opération de retrofit	33 596,80€
*Agglomération ≤ 250 000 habitants	
Autobus issu d'une opération de retrofit	49 232€
**Agglomération > 250 000 habitants	
	2024
Autobus issu d'une opération de retrofit	24 614,40€



Fiche applicable aux opérations engagées jusqu'au 31/12/2028.

Achat ou Location d'un VL ou VUL électrique neuf

CONDITIONS D'ELIGIBILITE

- Véhicule de type M1 et N1
- Bon de commande / Devis accepté entre le **01/01/2025?** et le 31/12/2029
- NEUF, en achat ou en location de 24 mois minimum

IMPORTANT :

Ne sont pas éligibles les véhicules dont la facturation ou le paiement du premier loyer est intervenu avant le 14/02/2025 (sauf pour ceux commandés à compter du 02/12/2024 inclus).

CATEGORIES DE VEHICULES

Pour une personne morale gérant un parc total ou filiale d'un groupe gérant un parc total **INFERIEUR** à 100 véhicules automobiles :

Catégorie véhicule	Montant Kwh	€/Véhicule
Véhicule léger neuf	74 200	593,60€
Véhicule utilitaire léger neuf	156 800	Bonification X 4 = 5 017,60€

Pour une personne morale gérant un parc total ou filiale d'un groupe gérant un parc total **SUPERIEUR** à 100 véhicules automobiles :

Catégorie véhicule	Kwh : 2025/2026		€/Véhicule
Véhicule léger neuf	59 400		475,20€
Véhicule utilitaire léger neuf	125 400		Bonification X 4 = 4 012,80€

Pour une collectivité locale gérant un parc supérieur à 20 véhicules automobiles :

Catégorie véhicule	Montant Kwh	€/Véhicule
Véhicule léger neuf	44 500	356€
Véhicule utilitaire léger neuf	94 100	Bonification X 4 = 3 011,20€

Opération de retrofit électrique d'un VL ou VUL électrique neuf

CONDITIONS D'ELIGIBILITE

- Véhicule de type M1 et N1
- Bon de commande / Devis accepté entre le **01/01/2025?** et le 31/12/2029
- NEUF, en achat ou en location de 24 mois minimum

IMPORTANT :

Ne sont pas éligibles les véhicules dont la facturation ou le paiement du premier loyer est intervenu avant le 14/02/2025 (sauf pour ceux commandés à compter du 02/12/2024 inclus).

CATEGORIES DE VEHICULES

Pour une personne morale gérant un parc total ou filiale d'un groupe gérant un parc total **INFERIEUR** à 100 véhicules automobiles :

Catégorie véhicule	Montant Kwh	€/Véhicule
VL issu d'une opération de retrofit	59 800	478,40€
VUL issu d'une opération de retrofit	126 300	Bonification X 4 = 4 041,60€

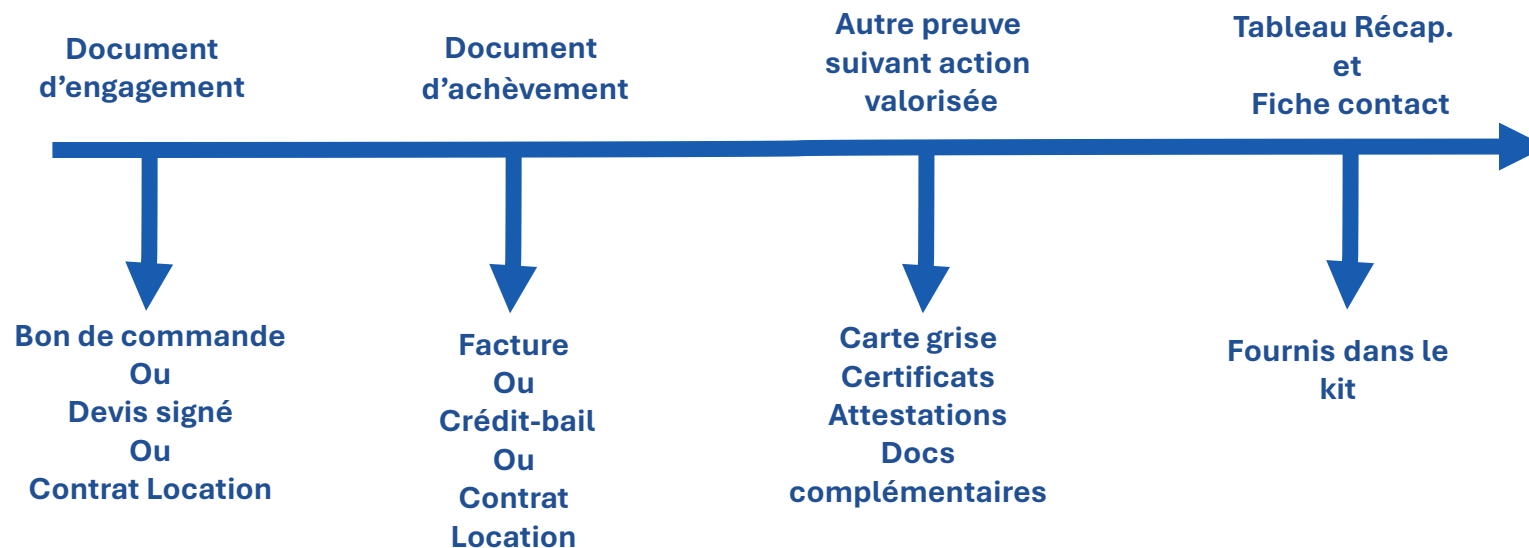
Pour une personne morale gérant un parc total ou filiale d'un groupe gérant un parc total **SUPERIEUR** à 100 véhicules automobiles :

Catégorie véhicule	Kwh : 2025/2026	€/Véhicule
Opération de retrofit VL	47 800	382,40€
Opération de retrofit VUL	101 100	Bonification X 4 = 3 235,20€

Pour une collectivité locale gérant un parc supérieur à 20 véhicules automobiles :

Catégorie véhicule	Montant Kwh	€/Véhicule
Opération de retrofit VL	35 900	287,20€
Opération de retrofit VUL	75 800	Bonification X 4 = 2 425,60€

CONSTRUCTION DU DOSSIER



COMMENT NOUS ADRESSER VOS DEMANDES ?

Pour chaque envoi de dossier CEE par mail :

1. Je qualifie l'objet de mon mail
RAISON SOCIAL - SIREN - CODE FICHE
2. Je complète chaque fichier excel du kit
FICHE CONTACT - TABLEAU RECAPITULATIF
3. Je dissocie les documents de preuve



1 document



1 PDF

IMPORTANT

Nous vous rappelons que toute demande de CEE doit nous parvenir complète dans un délai de

6 mois maximum suivant la date d'achèvement* de votre opération.
Passé ce délai, le traitement de votre dossier et le versement de la prime ne sont pas garantis.

**date de facture, contrat,...*

VALIDATION DU DOSSIER

Signature électronique des documents

Le professionnel valide l'éligibilité des actions Transport

Le bénéficiaire signe également les documents électroniquement



UN BUREAU DE CONTRÔLE AUDITERA LES ACTIONS BONNIFIÉES SUR SITE AVANT DÉPÔT AUPRÈS DU PNCEE.

VERSEMENT DE LA PRIME

Après la validation du dépôt des dossiers par le PNCEE, la prime est versée sous 2 mois.

Le bénéficiaire reçoit la prime par virement bancaire.





**Retrouvez-nous sur LinkedIn
pour toutes les actualités CEE**



Nous contacter :
Marie Porotto
marie.porotto@mycee.fr
07 88 13 75 25

